

LIEU	Foyer de la salle polyvalente, Tolochenaz	
DATE, HORAIRE	2 mars 2023, à 19h30	
ORDRE DU JOUR	1. Approbation de l'ordre du jour 2. Approbation du PV de la séance du 6 octobre 2022 3. Présentation d'un projet par le quart-parents 4. Rôle et compétences du CET présentation par Mme V. Wehrli-Schenk 5. Communications du bureau 6. Divers et propositions	
ORGANISATION DE LA SEANCE	Mme Sylvie Ciana – Présidente du CET et membre du Comité de direction Asime	
PARTICIPANTS PRESENTS	Le quart parents Mme Maud Guye-Vuillème (Morges-Est) M. Emanuele Leoni (Morges-Est) M. Fabrizio Grosso (Morges-Ouest) M. David Lenoir (Morges Beausobre) M. Marc Audard (Morges Beausobre) Les professionnels de l'école Mme Myriam Corthésy, Directrice Morges-Est M. Fabien Descoedres, Directeur Morges-Ouest M. Thomas Berset, enseignant Morges-Ouest M. Cyril Mignot, Directeur Beausobre M. Yannick Maury, enseignant Beausobre	La société civile Mme Valérie Wehrli-Schenk – APE Vufflens-le-Château Mme Anetta Christinat – APE Echichens Dr. Claude-André Mayor, médecin scolaire M. Frédéric Klink, Cirque Coquino M Manuel Canosa, AJEMA Les autorités Mme Sylvie Ciana, Comité de Direction Mme Martine Gloor-Chassot, Conseil intercommunal M. Julien Besuchet, autorités M. Vincent Jaques, autorités Mme Caridad Salomé Perez, autorités
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	Mme Chloé Vecten, enseignante Morges-Est M. David Goetschmann (Morges-Ouest) Mme Sophie Marchand, Pand'Amis Echichens M. Jean-Jacques Aubert, Conseil intercommunal M. Viera, AJEMA est remplacé par M Canosa	
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	Mme Céline Pillay	

	Introduction
Mme Ciana	Mme Ciana accueille et remercie l'assistance de leur présence à cette assemblée du CET. Elle excuse ensuite les personnes absentes lors de cette séance et précise que Monsieur Canosa remplacera Monsieur Viera lors de cette séance pour représenter l'AJEMA. Elle accueille deux auditrices Mme Sylvie Nussbaum, Municipale de Vufflens-le-Château, et Mme Maéva Fruh, Municipale de Bremblens.
	1. Approbation de l'ordre du jour
Mme Ciana	Demande s'il y a des questions ou des demandes de modifications quant à l'ordre de jour et procède au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité
	2. Approbation du PV de la séance du 6 octobre
Mme Ciana	Demande s'il y a des questions ou demandes de modification quant au PV de la séance du 6 octobre 2022. Elle procède au vote. Le PV est accepté en majorité avec une abstention. Elle précise que le PV du 5 mai a été envoyé, corrigé et modifié, par courriel avec la convocation à la séance de ce jour.
	3. Présentation d'un projet par le quart-parents
Mme Ciana	Nous avons pris contact avec le quart-parents comme convenu afin qu'ils soumettent leur projet ou leur sujet à insérer dans l'ordre du jour. Elle laisse la parole afin qu'ils fassent leur présentation
Mme Guye-Vuillème	Le quart-parents veut profiter de la soirée qui doit être organisée avec les parents pour leur faire remplir un questionnaire autour de l'école, des transports, etc... qu'ils ont élaboré. Ils enverront le lien à ce questionnaire au CET. Ce questionnaire doit être vu comme un outil afin de connaître les besoins et les attentes des parents. Afin de différencier les diverses problématiques, des questions précises sont demandées au début du questionnaire, par exemple « dans quelle école va votre enfant ? », afin de donner des résultats assez précis quant aux différents niveaux scolaires. La soirée des parents sera organisée le 9 mai à Tolochenaz. Un flyer serait distribué dans les écoles avec un QR code pour accéder au questionnaire.

Mme Ciana	Le questionnaire doit-il être transmis aux différents membres du CET ?
Mme Guye-Vuillème	Il peut être envoyé bien sûr.
M. Audard	Un retour avec des remarques ou des suggestions serait même le bienvenu sous un délai d'environ 15 jours.
Mme Ciana	Un retour n'est pas obligatoire mais la porte reste ouverte
Mme Guye-Vuillème	L'idée est aussi de pouvoir partager dans un prochain CET de façon assez succincte les résultats obtenus à la suite de l'étude des réponses à ce questionnaire pour qu'il y ait un suivi constructif.
Mme Ciana	Ce sera donc plus une soirée de rassemblement et de discussion
M. Lenoir	Il y aura aussi une petite conférence d'un intervenant du Mont-sur-Lausanne, qui nous présente « une vision des possibles », de partir sur quelque chose de positif et pas uniquement sur des problèmes de montrer qu'est-ce que pourrait être les idées du quart-parents et d'actions et d'activités. Et voir aussi le ressenti des parents après la lecture du questionnaire.
Mme Corthésy	L'intervenant que vous faites venir par rapport à l'école et ce qui se passe en dehors de l'école serait pour faire des suggestions à l'école ? Car cela ne rentre pas du tout dans le champ des compétences du CET.
M. Lenoir	Il n'interviendrait pas pour faire des suggestions à l'école mais pour parler de ce qui est possible autour de l'école ce qui touchera peut-être aussi l'école. Il rendrait attentifs les parents sur ce qui est faisable pour les activités, etc...
Mme Corthésy	En fait ce qui se passe au sein de l'école, dans le sens la manière, d'enseigner ce n'est pas la juridiction du quart-parents. Il ne faut pas que vous perdiez vos énergies sur des choses annexes sur lesquelles vous n'avez pas d'influences
M. Lenoir	Je fais assez confiance à l'intervenant qui est enseignant lui-même, municipal des écoles au Mont-sur-Lausanne et ancien membre du conseil d'établissement. Il connaît assez bien les limites et je pense que ces compétences seraient très utiles pour pouvoir recadrer les débats si nécessaire. Cet intervenant nous permettra aussi de diriger les débats dans le bon sens sans que ce soit les représentants de notre école ou le quart parents qui ait à le faire. Le quart-parent pensait envoyer tout cela environ deux semaines avant les vacances de Pâques afin que ce soit inséré dans les agendas.

M. Mignot	Vous envisagez une version papier ou une version plutôt électronique ?
M. Audard	Cela dépend des établissements et des possibilités. Nous sommes ouverts à toutes propositions. L'idée était de transmettre aussi un des flyers de l'APE Vaud afin d'éviter des discussions inutiles lors de notre séance.
Mme Ciana	Dans un premier temps nous allons donc valider tout cela et nous transmettrons à M. Hacker afin qu'il regarde pour la distribution au sein des établissements.
M. Descoedres	Formellement pour la distribution via l'école, ce sont les directeurs qui doivent valider.
M. Lenoir	Il nous faudrait quand même une date pour la validation et la transmission.
Mme Ciana	Le délai paraît peut-être court. Quel temps peut être envisageable avec les directions ?
Mme Corthésy	Il faudrait qu'on ait les documents le lundi avant les vacances
M. Audard	C'est pour cela que si vous avez des modifications à faire sur ce questionnaire vous pouvez nous les transmettre assez rapidement afin que l'on fasse les modifications.
Mme Ciana	Donc les dates à prévoir pour sont fin mars au plus tard.
M. Leoni	Combien de fois par année peut-on mettre des informations dans les agendas ?
M. Descoedres	Dans la limite du raisonnable on est ouvert tant qu'il ne s'agit pas de publicité et que ce n'est pas toutes les semaines
M. Audard	Comment obtenir le flyer APE Vaud en format électronique ?
Mme Ciana	On peut mettre le lien vers le site
Mme Christinat	Ceux qui ont commencé cette année n'ont pas reçu le flyer
Mme Ciana	C'est impossible de trier ceux qui ont reçu de ceux qui ne l'ont pas encore reçu donc ce sera tout le monde ou personne.

	4. Rôle et compétence du CET, présentation par Mme Wehrli-Schenk
Mme Ciana	Point qui a été demandé par Mme Wehrli-Schenk du quart société civile par e-mail le 2 février. Mme Wehrli Schenk demande de remettre à l'ordre du jour, encore, le sujet du rôle et des compétences du CET. On a déjà beaucoup discuté de ce sujet. Je rappelle juste que les séances du CET sont des séances plénières et pas des séances en mode « atelier ». Le but de ces séances est la retransmission du travail effectué. Les différents quarts amènent donc ici le résultat de leur travail entre les séances. Dans votre courriel vous nous citez l'article 33 de la LEO que je vais donc lire, et ensuite je céderai la parole à Mme Wehrli-Schenk. Art. 33 c) Rôle et compétences 1 Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. 2 Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement. 3 Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes. 4 Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. 5 Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences. 6 Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement. Voilà ce qui dit l'article 33.
Mme Wehrli-Schenk	L'objectif était de revenir sur les rôles et compétences tels que définis dans la loi sur l'enseignement obligatoire et de revenir sur ce qui est défini sur le conseil d'établissement par l'Asime. On retrouve les mêmes informations tel quel juste avec le rajout à la fin, « par conséquent il doit être informé par les autorités exécutives intercommunales des projets de construction, de transformation et de réparations importantes de locaux scolaires ». Selon l'article 25 du règlement du CET de l'Asime. Elle souhaite revenir sur la brochure faite par l'APE Vaud sur mandat du DGEO et de DGEJ. Cette brochure explique au quart-parents le but du conseil d'établissement sur laquelle on trouve des exemples.

	Je cite « les horaires scolaires, les transports scolaires, les devoirs surveillés, la sécurité sur le chemin de l'école, l'accueil parascolaire, UAPE, APEMS, la cantine scolaire, les courses d'école, les infrastructures scolaires, le programme culturel et les camps ». Il est précisé que le programme scolaire et les compétences professionnelles restent l'affaire du canton et de la direction de l'école. Elle souhaite rebondir sur cette brochure car elle précise que d'après ce qui avait été discuté depuis la remise en fonction du CET sur les transports par exemple ne correspond pas à ce qui est inscrit dans cette brochure. Elle souhaite donc clarifier ce qui peut être rapporté au CET et ce qui ne peut pas l'être. On nous avait dit que les transports ne font pas partie des compétences du CET. Elle met à disposition des brochures pour en discuter. Elle pensait qu'il y aurait possibilité de projeter des documents avec un beamer mais ce n'est pas le cas.
Mme Ciana	Mme Ciana précise que s'il faut du matériel spécifique lors d'une séance, tel que beamer ou autre il faut l'annoncer avant. On a toujours dit qu'il y avait du cas par cas. Au CET on traite les problématiques d'ordre général. Il est impossible de traiter chaque ligne de bus pour chaque village. Si les transports scolaires ne sont pas du tout adéquats (45 minutes trop tôt ou 15 minutes trop tard) et qu'il ne s'agit pas juste d'un retard dû au bouchon, il sera possible d'essayer de faire des ajustements. Les devoirs surveillés et les camps, s'il s'agit d'une problématique d'ordre général, on peut sans doute entrer en matière mais on ne pourra vous le dire qu'au cas par cas. Tout dépendra des sujets qui seront remontés.
M. Descoeurdes	Il faut quand même qu'on sache sur quoi on se base. A savoir, il y a cet article 26 du règlement du CET, donc sur quel document on se base, le règlement du CET ou celui de l'APE ? Il y a beaucoup d'aspects qui appartiennent aux communes et des décisions qui n'appartiennent pas à l'école. Les transports seront sans doute un sujet stérile au sein du CET. A part remonter les informations aux communes on ne pourra pas faire grand-chose.
Mme Ciana	M. Sutter avait bien expliqué les différents tenant et aboutissant des transports selon les degrés concernés et il avait défini quelles tâches étaient attribuées à l'ASIME.
Mme Wehrli-Schenk	Elle précise qu'il s'agit d'un des rôles principaux du CET à son avis.
Mme Ciana	Elle répond que non. Le rôle principal du CET est de faire que l'encadrement de l'enfant dans la vie scolaire soit adéquat. Il faut aussi différencier ce qui pose un problème pour l'enfant ou ce qui dérange les parents, ce sont deux choses différentes. Si les horaires ou les transports entraînent une répercussion importante sur la vie scolaire de l'enfant, tel qu'une arrivée

	trop tardive à la cantine qui ne lui permet pas de pouvoir manger ou ce genre de chose il est bien clair que cela sera traité ou au moins remonté aux personnes concernées pour trouver une solution.
M. Jaques	Il souhaite faire un point sur l'article 25. En ce qui concerne le besoin d'informations en ce qui concerne les travaux dans les bâtiments du parc scolaire. On pourrait imaginer une séance qui informerait sur les travaux en début d'année. Après il faut savoir si les membres du CET désirent une présentation globale sous forme d'information ou alors une présentation dans le détail. Après, il faut que ça intéresse tout le monde car l'information dans le détail aura une grande ampleur au niveau du temps et de la disponibilité. Tout est envisageable mais cela impliquera donc d'autres personnes qui seront là pour tout expliquer, mais tout est discutable.
M. Lenoir	Il précise que c'est assez difficile de regrouper les 3 établissements dans un seul CET car les problématiques ne sont pas les mêmes. Il serait presque préférable de faire comme des sous-CET.
Mme Ciana	C'est déjà compliqué de gérer un seul CET donc en mettre plusieurs serait presque ingérable.
M. Jaques	Quant aux transports afin de ne pas débattre lors de chaque séance de cette problématique, je pense qu'il est tout à fait envisageable de transmettre les remarques ou de faire remonter les questions et problèmes par courriel à la présidente du CET qui se chargera de transmettre aux personnes qui peuvent gérer et/ou résoudre le problème. Ceci avait déjà été évoqué précédemment d'ailleurs.
Mme Ciana	En effet le CET peut se charger de faire ce lien sans aucun problème comme déjà mentionné.
Mme Corthésy	Elle mentionne que c'est ce qui est déjà fait d'ailleurs. Pas toujours par le biais du CET, mais les questions et remarques sont transmises aux directions scolaires. Ceci c'était produit pour Echichens et l'arrêt avait été changé. Mais à l'arrivée, l'important c'est que l'information remonte afin que le sujet soit traité.
Mme Ciana	Donc en résumé, faites remonter l'information et les demandes et elles seront traitées ou transmises au cas par cas aux personnes concernées selon le domaine de compétence. Il n'y a pas assez de séances par années pour faire des séances de travail et avec trois séances par année les problèmes ne seraient de toute façon pas traités dans un délai raisonnable. Autant utiliser cette façon de travailler avec une transmission d'information par courriel aux personnes compétentes. Les brochures sont très bien faites pour donner une idée, mais la LEO fait quand même fois sur le reste, ainsi que les lois.
M. Berset	Il demande si ce ne serait pas une bonne chose de prendre contact avec l'APE Vaud pour les sensibiliser au fait qu'il y a certaines divergences entre leur document et le règlement du conseil de l'établissement.
Mme Wehrli-Schenk	Pour information, ce document a été soutenu par la commission de coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse donc par le canton de Vaud.

Mme Ciana	Ce document édité par l'APE Vaud est une information, cela n'a pas été voté et validé. Ce document ne surpasse pas une loi ou un règlement. Il s'agit d'une information aux parents.
M. Maury	Il existe un document, le guide du Conseil d'établissement cantonal, qui émane de la DGEO et qui mentionne que, sur le sujet des transports publics, le CET peut être amené à collaborer et il résume le rôle de chacun.
Mme Wehrli-Schenk	Donc en résumé le pouvoir décisionnel du CET et équivalent à zéro.
Mme Ciana	C'était annoncé dès le départ.
Mme Wehrli-Schenk	Par exemple, pour le transport scolaire, si on estime que le temps sans surveillance ne doit pas dépasser tant de minutes, est ce qu'on peut en discuter ou pas ? Ma question n'était pas par rapport à une question spécifique comme dit tout à l'heure.
Mme Ciana	Vous n'avez jamais évoqué ce genre de chose auparavant.
Mme Wehrli-Schenk	J'ai voulu revenir sur ce sujet car d'après ce que j'avais compris des présentations précédentes, on ne pouvait discuter que des choses sur lesquelles le CET avait un pouvoir de décision.
Mme Ciana	Faites-nous part des sujets que vous désirez traiter par courriel et on pourra voir ce qui sera discuter sur les prochains CET, si cela va dans le cadre du CET.
Mme Wehrli-Schenk	Pourquoi allez-vous décider si on en discute ou pas ?
Mme Ciana	Parce que le CET saura si cela rentre de la cadre du CET ou pas, mais de toute façon vous aurez une réponse, on ne va pas vous laisser sans nouvelles. La partie sur le temps d'attente que vous évoquiez précédemment peut-être un sujet qui doit être étudié sur la base du document qui sera transmis par M. Descoeurdes. Chaque demande sera bien sûr étudiée, mais il faut aussi accepter que le CET puisse vous dire « non ». Le principe du CET est de veiller à tout ce qui entoure l'établissement ou la vie des élèves.
Mme Christinat	Elle souhaite partager que l'APE Vaud fait des séances de formation pour aider les parents et les participants au CET à participer au CET et le faire vivre. Le jour où je partirai, je transmettrai à mon successeur tout ce que j'ai appris. Je voulais demander au CET d'être très indulgent sur les sujets que les participants pourront amener car tout le monde est nouveau. Elle aimerait que le CET prenne un peu de temps, pour certaines fois, expliquer pourquoi certains sujets amenés ne peuvent pas traités.

Mme Ciana	Elle précise que la plupart des gens présents au CET sont nouveaux et que tout le monde va faire de son mieux pour que tout se passe bien. On peut aussi prendre la parole pour informer de certaines problématiques qui ont été résolues afin d'aider ou d'informer les autres membres. Au CET tout le monde a la même envie d'aller vers l'avant et de travailler de son mieux, et à l'ASIME aussi. Tout le monde fait en sorte de trouver des solutions pour que l'épanouissement des enfants soit au centre de tout.
M. Mignot	M. Mignot rejoint ce qui a été dit et précise qu'il est totalement ouvert à la discussion si des problèmes spécifiques à Morges-Beausobre doivent être traités.
5. Communications du bureau	
Mme Ciana	Mme Ciana souhaite revenir sur certaines questions qui avaient été posées lors de la dernière séance. Il y avait eu une problématique quant aux communications faites par les transports. Les MBC ont été alertés à ce sujet et à la suite de divers remaniements au sein de leur structure, certaines procédures n'avaient pas forcément été ajustées. Mme Ciana attendait une copie d'échange de mail de M. Lenoir, mais ne l'a malheureusement pas reçu. Elle soulève que lors de la dernière séance il avait été évoqué d'inviter les représentants des élèves. Elle souhaite savoir si les directions scolaires ont des propositions quant à cette idée. Il serait assez pertinent d'avoir l'avis des enfants sur les sujets qui les touchent.
Mme Corthésy	Les enfants ont des demandes assez terre à terre, style des journées déguisées, un banc dans la cour ou une boum par exemple. Il faudrait peut-être une thématique.
M. Mignot	Il pense qu'il faudrait d'abord que les directions les mobilisent sur des problématiques plus générales et pas forcément sur ce qui touche juste leur collège.
M. Descoeudres	Pour l'instant, seuls les 7 et 8 -ème ont un conseil des délégués, même s'il souhaite que cela s'étende aux plus jeunes. Maintenant, s'il s'agit de discuter des cours d'école, il faudrait que les communes soient présentes.
Mme Ciana	Dans ce cas-là, Mme Ciana se demande si cela fait réellement partie du CET ou si cela ne devrait pas être une séance à part qui serait organisée avec les Communes directement.
M. Jaques	La Municipalité a eu cette discussion récemment et s'est rendu compte que trois municipaux ont été touchés par ce sujet. Le responsable de l'enfance, le responsable de l'urbanisme et le responsable des bâtiments. Il faudrait donc que les trois protagonistes se mettent d'accord et discutent avec les directions pour donner suite aux demandes des élèves. Maintenant, il doute que cela relève réellement du CET, mais il reste ouvert à toutes les questions.

M. Grosso	Il aimerait savoir comment le quart parents pourrait être utile dans ce projet
M. Descoeurdes Mme Corthésy	Peut-être en définissant un thème. Mais en général si ça vient des enfants ils se sentent plus concernés. Il faudrait s'axer sur la vie de l'école. Pour Echichens, par exemple, c'est un groupe de parents qui avaient mis en place un groupe de parole avec la Commune au sujet de la cour d'école et qui avait proposé un projet à ce sujet. Cela dépend si les Communes sont à même de faire des investissements dans ces projets-là.
M. Audard	Il précise que ça pourrait aussi être possible que les directions sondent leurs élèves sur les problématiques qu'ils rencontrent ou les sujets qu'ils souhaitent aborder et les remontent aussi au CET afin de choisir un thème de travail.
M. Descoeurdes	L'année dernière, les élèves avaient émis le souhait d'organiser un bal de fin d'année pour le collège de la Burtignière. Je ne suis pas certain que ce soit le type de projet que le CET envisage de financer. Ils n'ont pas encore de projet spécifique pour cette année.
Mme Ciana	En effet les projets peuvent venir autant des parents que des directions scolaires. La prochaine séance était prévue le 8 juin, cependant une modification d'agenda oblige la présidente à décaler la date de cette séance. L'assemblée tombe d'accord sur la date du 14 juin à 19h30. Comme la séance précédente les membres recevront une proposition d'ordre du jour à laquelle ils pourront faire des demandes modifications ou d'ajout de sujet. La question du temps d'attente évoquée précédemment sera étudiée d'ici là afin de la mettre ou non à l'ordre du jour.
6. Divers et propositions	
Mme Leoni	Monsieur Leoni souhaite savoir quel est le budget à disposition du CET, ce qu'il est advenu des anciens budgets et ce qui est envisageable de faire avec ce budget.
Mme Ciana	Le budget qui réunit tous les événements est de maximum chf 15'000.- annuel sous approbation de l'ASIME. Pour la soirée des parents, comme elle est obligatoire, les frais inhérents, du moment qu'ils restent raisonnables, sont pris sur ce budget sans vote préalable. Tout autre conférence ou événement passe par un vote du CET afin de définir si cela correspond aux attentes et au besoin du CET. Bien entendu, ce type de budget ne peut pas être utilisé pour une fête par exemple. Il s'agit d'un projet qui doit tout de même être commun au plus grand nombre. Le budget comprend tous les événements de l'année.

M. Grosso Mme Ciana	Il se demande si le budget est compté par année scolaire ou civile et s'il est reporté dans le cas où il ne serait pas utilisé. Elle mentionne que les finances ne sont pas son domaine mais que normalement le budget est compté par année civile, pour être sûre il faut poser la question à Monsieur Hacker. Le montant non utilisé n'est pas reporté sur l'année suivante.
Mme Corthésy	Elle mentionne qu'il y avait eu une excellente conférence à Préverenges qui avait été organisée par le quart-parents. Si cela peut être utile selon les thématiques apportées par votre questionnaire cela peut être intéressant.
M. Lenoir	Il explique que, pour les CET avant covid, c'était les établissements qui proposaient les animations tels que Salamandre par exemple.
Mme Ciana	Ce serait dommage que cela reste fermé aux autres et ne reste que la responsabilité des écoles. Si le quart-parent est motivé et souhaite aller de l'avant avec le questionnaire ou tout autre idée cela sera le bienvenu.
M. Mayor M. Audard	Il mentionne en effet que par le passé, les directions étaient toujours les instigateurs des projets. Il pense que cela serait très bien que le projet sorte d'une discussion commune entre les parents, l'école, les sociétés civiles et même les autorités.
	Le tour des divers et propositions individuelles étant terminé, Mme Ciana clôt la séance à 20h55.

Distribution : A tous les participants
ASIME
CODIR ASIME

Le 25 juillet 2023

Pour le Conseil d'établissement



Sylvie Ciana
Présidente



Céline Pillay
Secrétaire